Procès d'Annick PHILIPPE militante antinucléaire

Le 28 avril 2012, elle avait participé à une mobilisation commémorant le 26e anniversaire de la catastrophe de Tchernobyl, dénonçant la construction de l'EPR de Flamanville et la ligne THT Cotentin-Maine à St-Cyr-la-Gravelais (53).

Un an après, cinq personnes (dont Annick) ont été mises en garde à vue, jugées le 11 juillet 2013 devant le TGI de Laval et relaxées le 26 septembre 2013.

Bien que relaxée, Annick Philippe est poursuivie pour avoir refusé un prélèvement biologique (ADN) lors de sa garde à vue.

rassemblement

lundi 14 avril 13 h

devant le tribunal

pour refus de prélèvement biologique (ADN)

Pour ce motif, elle est convoquée au tribunal du Mans, le 14 avril 2014 à 13h 30.

Pour les mêmes raisons, trois autres personnes ont été jugées à Laval, le 23/01 et le 20/02/2014.

La soutenir :

- En signant la pétition sur : www.change.org
- En participant au rassemblement de Sortir du Nucléaire, LDH, FSU, PG, NPA, Ensemble, EE-LV... (département 72) devant le tribunal du Mans, le 14 avril dès 13 heures.
- Martial Château SDN : 02 43 94 72 88
- Annick Philippe : 02 43 24 35 79
- sortirdunucleaire72@orange.fr